

**DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE D'ASSIER  
Délibération n° 2026-06-015****Nombre de conseillers**

**en exercice : 15      présents : 15      absents : 0      votants : 10      pour : 10      contre : 0  
abstention : 0**

**L'an deux mille vingt-six, le 17 juin à 20h00**

se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur HUG Maxime, maire, sur la convocation qui leur a été adressée.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 juin 2026

Date d'affichage : 12 juin 2026

**Présents** : Mmes CAYROL Maëlys – MORINIERE Agnès - DOUMENC Sophie – MERCIER Martine – MURAT Marianne – SCHOCRON Nathalie - THAMIE Sylvie - MM BLADOU Richard – BOSSION Éric - DELFAUD Alexandre – GRAVES Frédéric - HUG Maxime – JUREDIEU Valentin – MONTAL Jacques – SALES Jean-Pierre.  
Mme Sylvie THAMIE a été élue secrétaire de séance.

**Objet** : Choix du nom de l'aire de loisirs

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la volonté de la commune d'associer les habitants aux décisions relatives à la vie locale ;

Considérant que la commune a réalisé une consultation citoyenne du 28 mai 2026 au 14 juin 2026 afin de recueillir l'avis des habitants sur le nom à attribuer à la nouvelle aire de loisirs située « Rue Combe Dardenne » ;

Après lecture de l'ensemble des propositions recueillies et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De dénommer officiellement l'aire de loisirs située Rue Combe Dardenne : « **l'Airal Combe Dardenne** » résultant d'une combinaison des éléments les plus représentatifs des propositions recueillies .
- D'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment la réalisation et l'installation de la signalétique correspondante.
- La présente délibération sera affichée et publiée conformément à la réglementation en vigueur.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Certifié conforme

Le secrétaire de Séance  
Sylvie THAMIE

Le Maire  
Maxime HUG

